



Important à savoir

- Il est préférable de **ne pas consommer d'alcool** lorsque vous prenez du méthylphénidate.
- La prise de méthylphénidate peut entraîner une **dépendance**.
- Ne donnez **jamais** de méthylphénidate à **quelqu'un d'autre**, même si cette personne présente les mêmes symptômes. Seul un spécialiste des troubles du comportement a le droit de mettre en place ce type de traitement.



Vous ou votre enfant souffrez de TDAH ? Il est important que les patients, les parents et les enfants soient impliqués dans le suivi du traitement. Vous trouverez des informations utiles sur le site [Trajet de soins TDA/H](#). Il s'agit d'un site internet pour s'assurer que la reconnaissance, l'identification et la prise en charge du TDAH suivent les lignes directrices correctes.



Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Les médicaments contenant la substance active méthylphénidate sont utilisés pour **traiter les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH)**. Le méthylphénidate améliore l'attention, réduit les comportements impulsifs (c'est-à-dire agir de manière impulsive, sans réfléchir) et permet de se concentrer plus longtemps.

Votre médecin peut prescrire du méthylphénidate en cas de **TDAH**, mais uniquement si un accompagnement et une thérapie comportementale ont déjà été tentés.

Seul un spécialiste des troubles du comportement, un neurologue ou un psychiatre a le droit d'instaurer un traitement au méthylphénidate. Ce spécialiste supervisera également le traitement tout au long de sa durée.

Dans certains cas, votre médecin pourra également prescrire du méthylphénidate pour traiter la **narcolepsie**. Cette maladie se caractérise par des épisodes soudains de sommeil en journée ou une somnolence permanente.



Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](#).

Cette liste contient tous les médicaments avec du méthylphénidate. Cliquez sur le nom du médicament pour savoir quelle quantité de méthylphénidate il contient et sous quelle forme il est administré. Vous trouverez également la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.



Comment prendre ce médicament : En quelle quantité ? À quel moment ? Pendant combien de temps ?

Quelle quantité de ce médicament dois-je prendre ?

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir quelle dose prendre et combien de fois par jour. Sur cette étiquette, vous pouvez lire ce que le **médecin a prescrit**. Si l'information ne figure pas sur l'étiquette et qu'elle ne vous a pas non plus été communiquée lors de votre consultation chez le médecin, il est préférable de d'abord demander **conseil à votre médecin ou à votre pharmacien** ou de lire la **notice**.

Le méthylphénidate est prescrit sous surveillance médicale stricte.

En général, on administre une faible dose de méthylphénidate en début de traitement. Votre médecin augmentera ensuite la dose si nécessaire. Vous **ne devez pas prendre plus de 60 mg (milligrammes) par jour** (24 heures), sauf si votre médecin vous l'a prescrit. Si vous prenez du méthylphénidate à libération contrôlée, vous ne devez **pas prendre plus de 80 mg (milligrammes) par jour** (24 heures), sauf si votre médecin vous l'a prescrit. Cette dose maximale s'applique à un adulte moyen.

Le dosage pédiatrique peut être consulté dans la fiche [Méthylphénidate pour enfants](#).

À quel moment dois-je prendre ce médicament ?

Prenez votre méthylphénidate **avec ou sans nourriture**. Si vous devez prendre ce médicament sur une longue période, il est préférable de prendre ce traitement à **heure fixe**.

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir combien de fois par jour vous devez prendre du méthylphénidate.

Pendant combien de temps puis-je utiliser ce médicament ?

Demandez à votre médecin pendant combien de temps vous devez prendre du méthylphénidate.

Un traitement au méthylphénidate est administré pendant une période limitée. Après 1 an de traitement, le médecin stoppera votre traitement pendant un court laps de temps. Il pourra ainsi voir si vous avez toujours besoin du médicament.



Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Contactez votre médecin si les effets indésirables suivants se produisent :

- pensées ou fantasmes lié(e)s au suicide ;
- sautes d'humeur très marquées ;
- changements de la personnalité ;
- crises d'épilepsie ;
- voir ou entendre des choses qui n'existent pas (hallucinations) ;
- érection d'une durée anormalement longue.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de la prise de méthylphénidate sont les suivants :

Très fréquent (chez plus de 1 personne sur 10)

- diminution de la qualité du sommeil ;
- nervosité ;

- maux de tête ;
- palpitations ;
- perte d'appétit ;
- nausées ;
- sécheresse de la bouche.

Fréquent (jusqu'à 1 personne sur 10)

- douleurs articulaires ;
- température corporelle élevée ;
- cheveux clairsemés ou perte de cheveux ;
- somnolence ;
- baisse de la libido ;
- troubles de l'érection ;
- grincement des dents ;
- démangeaisons, éruption cutanée ;
- transpiration importante ;
- toux, douleur et irritation au niveau de la gorge ou du nez ;
- hausse de la tension artérielle ;
- battement du coeur rapides ;
- mains et pieds froids ;
- tremblements et grelottement ;
- (aggravation de) tics ;
- agressivité, agitation ou anxiété ;
- maux de ventre, diarrhée, vomissements.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- constipation ;
- douleur dans le thorax ;
- vision floue ou double ;
- courbatures, raideur musculaire ;
- colère ou tristesse.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



Puis-je arrêter de prendre ce médicament ?

Non, il ne faut jamais arrêter de prendre du méthylphénidate sans avis médical. Les symptômes du TDAH pourraient réapparaître et des effets indésirables comme un sentiment dépressif pourraient survenir.

En cas de prise prolongée de méthylphénidate, il faut **réduire la dose petit à petit, de façon progressive**. Consultez **votre médecin et/ou votre pharmacien** pour savoir comment procéder. Ils peuvent vous aider à établir un calendrier.



Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ou si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ?

Prenez la dose suivante de méthylphénidate à l'heure qui était prévue.

Ne prenez **jamais de double dose** de méthylphénidate pour compenser une dose oubliée.

Que se passe-t-il si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Contactez immédiatement **votre médecin ou votre pharmacien ou appelez le Centre Antipoisons (070 245 245)**.

Vous pouvez présenter les symptômes suivants :

- vomir ;
- vous tremblez ;
- se sentir extrêmement heureux(se) ;
- agité(e) et confus(e) ;
- convulser ;
- voir ou entendre des choses qui n'existent pas (hallucinations) ;
- transpirer ;
- devenir rouge ;
- mal à la tête ;
- une forte fièvre ainsi que le nez et la bouche secs ;
- votre cardiaque change ;
- votre tension artérielle augmente.



Puis-je conduire en véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire en véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Non, vous ne pouvez pas conduire de véhicule ou utiliser de machines si vous prenez du méthylphénidate et que :

- vous vous sentez **étourdi(e)** ;
- vous vous sentez **somnolent(e)** ;
- vous voyez des choses qui n'existent pas (hallucinations) ;
- vous avez une **vision floue ou double**.

Ce n'est que si vous **ne présentez pas ces symptômes** que vous pouvez **conduire un véhicule ou utiliser des machines**, mais **restez toujours prudent(e)**.

La loi interdit de prendre part à la circulation si l'on est en état d'ébriété ou dans un état similaire en raison de la consommation de médicaments.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Non, il est préférable de ne pas consommer d'alcool si vous prenez du méthylphénidate.

L'alcool renforce les effets secondaires du méthylphénidate.

Vous pouvez avoir un comportement différent ou devenir dépendant du méthylphénidate si vous l'utilisez mal. Dites donc à votre médecin si vous avez déjà eu des problèmes avec l'alcool, des médicaments ou des drogues, ou si vous en avez déjà été dépendant.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement pendant votre traitement au méthylphénidate.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur le méthylphénidate.



Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

Le méthylphénidate est déconseillé aux femmes enceintes et à celles qui allaitent.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Si vous êtes enceinte, **ne prenez pas de méthylphénidate sans avis médical.**

On en sait trop peu sur la prise de méthylphénidate pendant la grossesse pour garantir que son utilisation pendant celle-ci est sans risques. Votre médecin évaluera la gravité de vos symptômes par rapport aux risques pour l'enfant.

Vous êtes enceinte ou vous essayez de tomber enceinte ? Si c'est le cas, **discutez** de la prise de méthylphénidate avec **votre médecin et/ou votre pharmacien.**

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

La prise de méthylphénidate est **déconseillée pendant la période de l'allaitement**, car on ne sait pas si le méthylphénidate passe dans le lait maternel.

Le médecin peut décider de vous prescrire du méthylphénidate pendant l'allaitement, et il vous suivra alors de près. Il devra ainsi suivre le bébé afin de détecter l'apparition éventuels effets indésirables tels que de l'agitation, de l'insomnie, des difficultés à téter et un retard de croissance.

Si vous allaitez et que vous devez prendre du méthylphénidate, **discutez-en avec votre médecin et/ou votre pharmacien.**



À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

La prise de méthylphénidate peut entraîner des interactions avec d'autres médicaments ou être influencée par la prise d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments suivants :

- certains médicaments destinés à traiter la **dépression**, comme le moclobémide ;
- les médicaments **pouvant provoquer des convulsions**, comme certains médicaments utilisés dans le traitement de la dépression ou des psychoses, et de certains antidouleurs.

La liste complète des interactions se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : «[Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne prenez pas de méthylphénidate dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin et/ou votre pharmacien :

- si vous avez des **problèmes de thyroïde** ;
- si vous avez une **tension artérielle trop élevée** ;
- si vous avez ou avez eu des **problèmes cardiaques** ;
- si vous avez **des problèmes vasculaires** du type accident vasculaire cérébral, vascularite ou affaiblissement de certains segments d'un vaisseau sanguin (anévrisme) ;
- si vous souffrez de **dépression aiguë** ou devez prendre des médicaments pour la dépression, comme le moclobémide ;
- si vous souffrez de **problèmes psychiques** comme la schizophrénie ou un trouble bipolaire.

La liste complète des situations dans lesquelles vous devez être prudent(e) en cas de prise de méthylphénidate se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez ce médicament à **température ambiante** (15 – 25 °C).

Conservez toujours le médicament dans son **emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. Rapportez-les à **votre pharmacie**. Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.

Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas ce médicament au-delà de sa date de péremption**. Cette date figure sur la boîte, la plaquette ou l'étiquette. Vous pouvez prendre le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année mentionnés après « EXP ».

